

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 26 juin 2019 à 18h

Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu

Sous la présidence de Dominique BOUSQUET, le conseil de la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort s'est tenu le mercredi 26 juin 2019 à la salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu.

M. Bousquet accueille le public et les conseillers par un mot de bienvenue.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Annie DELAGE.

ORDRE DU JOUR

Exercice de la compétence GEMAPI : présentation par le Syndicat mixte du Bassin de l'Isle (SMBI)

Contrat Local de Santé : point d'étapes

POLITIQUES CONTRACTUELLES

Contrat de dynamisation et de cohésion du territoire du Pays du Périgord Noir avec la Région Nouvelle Aquitaine

URBANISME

PLU de Condat sur Vézère : convention avec le bureau d'études pour l'achèvement de la procédure

MARCHES PUBLICS

Attribution du marché de travaux de voirie sur la ZAE des Fauries

Attribution du marché de fournitures et reprise de matériels agricoles

FINANCES

✓ ZAE Les Broussilloux : réalisation d'un contrat de prêt pour l'achat des terrains

PRÉSENTS :

Titulaires : Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Yves MOREAU, Roland MOULINIER, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PEDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Sabine MALARD, Arlette VERDIER, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT,.

Suppléants : Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, Béatrice ROLLAND représente Charles SOL, Yves THOMASSON représente Dominique DURAND.

EXCUSÉS

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Josiane LEVISKI, Bertrand CAGNIART, Gérard MERCIER, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Guy COUPLET, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Nadine ÉLOI donne pouvoir à Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY donne pouvoir à Roland MOULINIER, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Laurent DELAGE donne pouvoir à Isabelle COMBESCOT, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER donne pouvoir à Serge PEDENON, Francis AUMETTRE donne pouvoir à Bernard DURAND, Camille GERAUD, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORSE, Pierre DELMON donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Présents	32
Votants :	41

Le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 17 juin 2019 est soumis au vote.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

✚ Exercice de la compétence GEMAPI : présentation par le Syndicat mixte du Bassin de l'Isle (SMBI)

Document envoyé par courriel

✚ Contrat Local de Santé : point d'étapes

Document envoyé par courriel

✚ Contrat de dynamisation et de cohésion du territoire du Pays du Périgord Noir avec la Région Nouvelle Aquitaine

Le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine a adopté les principes de sa nouvelle politique contractuelle territoriale lors de sa séance plénière du 10 avril 2017. Le règlement d'intervention de la politique territoriale contractuelle a été validé en séance plénière du 26 mars 2018.

Cinquante-deux territoires de la Nouvelle Aquitaine ont été identifiés pour s'inscrire dans le processus de contractualisation avec la Région. Les six EPCI du Périgord Noir, fédérés au sein de l'association de Pays, ont marqué dès 2017 leur volonté de s'inscrire dans le processus de contractualisation. La démarche de contractualisation, lancée à l'automne 2018 sur notre territoire, doit aboutir par la présentation des éléments du contrat au Conseil Régional fin juin 2019.

La nouvelle politique contractuelle de la Région s'appuie sur un soutien différencié au profit des territoires les plus vulnérables. Les critères de vulnérabilité retenus portent sur le revenu des ménages, l'emploi et le marché du travail, le niveau de formation de la population, la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante. Ils permettent de classer les territoires selon trois niveaux de vulnérabilité : moins vulnérable, en situation intermédiaire, plus vulnérable. L'indicateur synthétique de vulnérabilité permet de positionner chaque EPCI selon son degré de vulnérabilité, au regard de l'ensemble des EPCI de la Région. Les EPCI composant le Pays du Périgord Noir sont classés selon les niveaux de vulnérabilité suivants :

- en situation intermédiaire : Communautés de communes de Domme – Villefranche du Périgord, du Pays de Fénélon, du Terrassonnais en Périgord Noir – Thenon – Hautefort, de la Vallée Dordogne-Forêt Bessède et de la Vallée de l'Homme,
- plus vulnérable : Communauté de communes de Sarlat – Périgord Noir.

Par la vulnérabilité intermédiaire et forte de ses territoires, le Pays du Périgord Noir s'inscrit dans l'approche différenciée proposée par la Région, qui porte sur le déploiement d'un contrat de dynamisation et de cohésion. L'élaboration du contrat a été menée de décembre 2018, avec le premier Comité de pilotage jusqu'à fin avril 2019, avec le Comité de pilotage de finalisation, sur le principe de la co-construction entre les acteurs locaux et régionaux. Deux ateliers participatifs ont également été mis en place pour permettre la contribution d'un grand nombre d'acteurs publics et privés à la définition des enjeux du territoire et des actions. Chaque EPCI du Pays du Périgord Noir a également été invité à recenser les projets (portage public ou privé) de son territoire.

La stratégie territoriale du Pays du Périgord Noir s'articule autour des axes suivants :

Axe 1 : Stimuler le tissu productif local pour favoriser la croissance et la compétitivité des entreprises

Axe 2 : Renforcer l'attractivité résidentielle du Périgord Noir

Axe 3 : Développer une activité touristique plus créatrice de valeur ajoutée en intégrant les enjeux sociaux et environnementaux

Axe 4 : Redynamiser la relation entre offre et demande d'emplois et accroître l'employabilité des actifs

Le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire du Pays du Périgord Noir a donc pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Pays ainsi que les EPCI le composant, en vue de la mise en œuvre du programme d'actions pluriannuel sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine. Le document du contrat comporte deux annexes : une synthèse du diagnostic et de la stratégie ainsi que le tableau des actions retenues à l'issue du comité de pilotage de finalisation qui s'est tenu le 29 avril dernier.

Après avoir pris connaissance des éléments du projet de contrat, le conseil communautaire est invité à délibérer.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire du Pays du Périgord Noir avec la Région Nouvelle Aquitaine ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer le Contrat.**

✚ PLU de Condat sur Vézère : convention avec le bureau d'études pour l'achèvement de la procédure

Le bureau d'études URBAM membre principal du groupement qui réalisait la révision du document d'urbanisme de Condat sur Vézère a cessé son activité en février 2019.

A cette date le PLU avait fait l'objet d'un arrêt, d'une consultation des personnes publiques et d'une enquête publique.

Afin d'achever la procédure, il reste à

- modifier le dossier arrêté, pour prendre en compte les avis des personnes publiques et les modifications décidées par la commune à l'issue de l'enquête publique. Une réunion de travail a permis d'établir ces choix.
- produire matériellement le dossier pour approbation par le conseil communautaire et diffusion aux services (environ 10 exemplaires)

Un bureau d'études UA64 de Bordeaux se propose de reprendre les activités d'URBAM et d'achever l'étude du PLU.

Il nous a transmis une proposition dont le coût est supérieur à celui prévu dans la convention : 5162 euros HT au lieu de 2689.35 euros soit une majoration de 2472.65 euros HT.

D'autre part le nombre de dossiers fournis (3) nécessitera un coût d'impressions supplémentaires pour 7 dossiers soit environ 1400 euros.

Le surcoût lié à la disparition d'URBAM est donc estimé à 3870 euros HT (4650 TTC).

Néanmoins, compte tenu de l'avancement du dossier et de l'importance de disposer d'un document opposable rapidement, il serait peu judicieux (et pas forcément plus avantageux) de lancer une consultation.

Il est proposé d'autoriser le Président à contractualiser avec UA 64 pour l'achèvement de la mission.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE la proposition du bureau d'études UA64 de Bordeaux et AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat.**

✚ Attribution du marché de travaux de voirie sur la ZAE des Fauries

Dans le cadre de sa compétence Développement économique et gestion des ZAE communautaires, la Communauté de communes a la charge de l'entretien de la voirie sur la ZAE des Fauries à Terrasson.

Une consultation, dont l'objet est la Réalisation de revêtement et trottoirs dans la ZAE des Fauries sur la commune de Terrasson-Lavilledieu, a été lancée le 4 juin 2019 sur le profil acheteur de la communauté de communes et publiée sur le journal d'annonces légales Sud-Ouest. Le délai de remise des offres était fixé au jeudi 20 juin à 15h. La Commission des Marchés s'est réunie le 25 juin pour l'analyse des offres selon les critères suivants :

Prix de la prestation : 40%

Valeur technique (moyens + délais) : 60%

4 offres ont été déposées.

Il est proposé au conseil communautaire de retenir l'offre la mieux disante à savoir : Entreprise Lagarde & Laronze pour un montant de 74 822€ HT avec un engagement d'exécution des travaux début septembre 2019.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution du marché au candidat proposé par la commission, à savoir la SAS Lagarde & Laronze pour un montant de 74 822€ HT;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

✚ Attribution du marché de fournitures et reprise de matériels agricoles

Une consultation a été lancée ayant pour objet l'achat de matériels agricoles en remplacement du matériel actuel avec proposition de reprise et proposition de financement.

Cette prestation est divisée en 2 lots :

N° 1 L'achat d'un tracteur 4x4 cabine 85CV de type verger ; l'achat d'un broyeur et la reprise d'un tracteur et d'un broyeur

N° 2 L'achat d'un tracteur 4x4 cabine 120CV à variation continue ; l'achat d'une débroussailleuse et la reprise d'un tracteur et d'une débroussailleuse

La consultation a été publiée le 27 mai 2019 sur le profil acheteur et sur le journal d'annonces légales Sud-Ouest. La remise des offres était fixée au 14 juin 2019.

3 offres ont été déposées

Les offres ont été analysées selon les critères suivants :

CRITERES	PONDERATION
Prix des prestations	50%
Valeur technique	35%
Délai + Service après-vente	15%

Après analyse des offres, les membres de la Commission des marchés, réunis le 25 juin 2019, proposent de retenir les offres les mieux disantes :

- Le LOT 1 à l'entreprise T3M MECADOC PORCHER pour une offre de base à 56 300€ HT et un montant de reprise du matériel actuel à 14 500€ TTC.

- Le LOT 2 à l'entreprise T3M MECADOC PORCHER pour une offre de base à 118 300€ HT et un montant de reprise du matériel actuel à 15 000€ TTC.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution du marché au candidat proposé par la commission, à savoir
 - Pour le LOT 1 à l'entreprise T3M MECADOC PORCHER pour une offre de base à 56 300€ HT et un montant de reprise du matériel actuel à 14 500€ TTC.
 - Pour le LOT 2 à l'entreprise T3M MECADOC PORCHER pour une offre de base à 118 300€ HT et un montant de reprise du matériel actuel à 15 000€ TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

ZAE Les Broussilloux : réalisation d'un contrat de prêt pour l'achat des terrains

Par délibération n°2017100 en date du 11 décembre 2017, la Communauté de communes a validé le principe de l'achat de terrains sur la ZAE des Broussilloux à Hautefort (20 857m²) au prix de 10€HT/m².

M. le Président rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 212 000,00 EUR.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2019-08 y attachées proposées par La Banque Postale, **et après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE**

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
 Montant du contrat de prêt : 212 00,00EUR
 Durée du contrat de prêt : 10ans
 Objet du contrat de prêt : financer les investissements (achat de terrains ZAE Broussilloux)
 Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2029
 Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.
 Montant : 212 000,00EUR
 Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 23/08/2019, en une fois avec versement automatique à cette date
 Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,63%
 Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
 Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
 Mode d'amortissement : échéances constantes
 Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
 Commission
 Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de la réunion à 20h

**La Secrétaire,
Annie DELAGE**

**Le Président,
Dominique BOUSQUET**

Validé par le Conseil communautaire réuni le 18/09/2019.